

Procès verbal

Le mercredi 09 octobre 2024 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 04 octobre 2024, s'est réunie sous la présidence de Manuel GUILLOT.

Secrétaire de la séance : Gérard BUIGNET

Présents : Manuel GUILLOT, Romain JACOB, Jacky DELIENS, Gérard BUIGNET, Olivier MOREL, Etienne DUMONT

Représentés : Séverine WADIER représentée par Olivier MOREL

Absents et excusés : Florian DELIENS, Amandine BUIGNET, Sophie DUQUEF, William GALLAND

Ordre du jour :

- Adoption du PV du 19 septembre 2024
- Délibération : Validation de l'Avant-projet pour la sécurité routière

Délibérations du conseil :

Validation de l'Avant-projet sur la sécurité routière (N° DE_018_2024)

Vu la délibération DE_2024_09 du 20 mars 2024 approuvant la réalisation de l'étude,

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet en cours, concernant les aménagements de sécurisation routière des RD 121 et RD 141.

Une implantation de compteurs a eu lieu en décembre 2023 par la Conseil Départemental.

Il précise qu'avant le lancement des travaux, une étude devait être réalisée par un Bureau d'études. Cette étude a été réalisée par la Société EVIA suite à la délibération prise le 20 mars 2024. La Société EVIA avait déposé une proposition de contrat de mission de maîtrise d'oeuvre pour les aménagements et avait été retenue.

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'Avant-projet ainsi que les plans APS des aménagements proposés.

Considérant que l'Avant-projet est jugé conforme aux attentes de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider l'Avant-projet sommaire du projet
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Délibération : adoptée

Manuel GUILLOT
Président de séance

Gérard BUIGNET
Secrétaire de séance